

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JANVIER 2018

LN/CJ n° 2018/04

Objet de la délibération :

Modification des statuts du
Syndicat Départemental d'Energies
d'Eure-et-Loir :
Approbation

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **21**

Pouvoirs : **3**

Votants : **24**

Date de la convocation :
16/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 janvier à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absents Excusés :

DU COUTUMANY Franck - RITTNER Sébastien, pouvoir à E. ROYNEL
BEULE Simone, pouvoir à B. BONVIN - STECK Robert, pouvoir à R. HAMARD

Absents :

CASANOVA Paulette - PHILIPPE Didier - CHERGUI Cendrine - BEAUFORT Arnaud -

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Madame GAUTIER, déléguée au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir appelle l'attention du Conseil municipal sur le projet de modification des statuts dudit syndicat tel qu'il a été adopté par son comité syndical le 5 décembre 2017.

Cette modification prend tout d'abord en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétences correspondants. En cas d'adoption, il deviendra alors possible à tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de devenir membre du Syndicat et d'accéder ainsi aux compétences et services organisés par lui. En l'état, cette modification des statuts est appelée à transformer le Syndicat en syndicat mixte fermé au sens de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi que le permet la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce projet a également pour but d'apporter de nouveaux services aux collectivités (conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid), et d'élargir le champ d'activités du Syndicat à la production d'énergies renouvelables.

Un nouveau mode de représentation des collectivités est appelé à être mis en place à l'occasion du prochain renouvellement général de 2020. D'ici là, les règles de représentation restent inchangées, et les instances actuelles du Syndicat (comité, bureau) et leurs membres élus demeurent en fonction.

Enfin, cette modification statutaire vient confirmer la nouvelle dénomination du Syndicat, à savoir ENERGIE Eure-et-Loir.

En conséquence, et conformément aux règles en vigueur, chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180122-D2018_01_04-DE

APPROUVE le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

Fait et délibéré à Epernon, le 22/01/2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2018

Publication : 24/01/2018

Le Maire,

F. RAMOND



Pour l'autorité Compétente
Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du et publié le



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.